



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armes et véhicules militaires de collection

Question écrite n° 108011

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les menaces qui pèsent sur la détention d'armes anciennes par les collectionneurs. Ces armes font bien souvent partie du patrimoine historique et les contraintes supplémentaires ajoutées régulièrement par les pouvoirs publics sont excessives. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si, par exemple, pour les armes datant de plus d'un siècle ou antérieures à 1900, il serait possible de maintenir le *statu quo*. En effet, des personnes qui utilisent des armes à feu pour faire des *hold-up* ou des braquages dans des quartiers utilisent des kalachnikovs et certainement pas des fusils datant des guerres napoléoniennes ou de la guerre de 1870.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108011

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4718

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)